

Etats financiers annuels de SICAV

GENERALE OBLIG SICAV

GENERALE OBLIG SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **27 mai 2015**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par M. Mustapha MEDHIOUB.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2014	31/12/2013
Portefeuille-titres	4	9 685 757,238	10 961 773,321
Obligations et valeurs assimilées		8 921 981,335	10 229 025,129
Titres des Organismes de Placement Collectif		763 775,903	732 748,192
Placements monétaires et disponibilités		5 780 652,724	4 187 895,469
Placements monétaires	5	3 593 506,997	3 094 444,311
Disponibilités		2 187 145,727	1 093 451,158
Créances d'exploitation	6	9 397,690	8 248,523
TOTAL ACTIF		15 475 807,652	15 157 917,313
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	25 453,030	25 473,482
Autres créditeurs divers	8	17 180,606	13 260,098
TOTAL PASSIF		42 633,636	38 733,580
ACTIF NET			
Capital	9	14 885 240,086	14 579 782,427
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		73,816	38,480
Sommes distribuables de l'exercice		547 860,114	539 362,826
ACTIF NET		15 433 174,016	15 119 183,733
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		15 475 807,652	15 157 917,313

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisien)

	<i>Note</i>	<i>Année 2014</i>	<i>Année 2013</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	470 700,247	578 242,260
Revenus des obligations et valeurs assimilées		445 803,209	551 943,899
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		24 897,038	26 298,361
Revenus des placements monétaires	11	123 037,446	68 108,770
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		593 737,693	646 351,030
Charges de gestion des placements	12	(85 321,900)	(95 113,124)
REVENU NET DES PLACEMENTS		508 415,793	551 237,906
Autres charges	13	(27 801,897)	(9 190,328)
Autres produits		243,329	3,701
RESULTAT D'EXPLOITATION		480 857,225	542 051,279
Régularisation du résultat d'exploitation		67 002,89	(2 688,453)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		547 860,114	539 362,826
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(67 002,889)	2 688,453
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		14 127,320	19 587,662
Variation plus ou moins values potentielles sur titres		1 874,030	571,837
Frais de négociation de titres		1 701,82	(1 701,815)
RESULTAT DE L'EXERCICE		498 560,390	560 508,963

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Note

	Année 2014	Année 2013
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	498 560,390	560 508,963
Résultat d'exploitation	480 857,225	542 051,279
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 874,030	571,837
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	14 127,320	19 587,662
Frais de négociation de titres	1 701,82	(1 701,815)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(491 650,734)	(508 672,850)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	307 080,627	(1 414 890,993)
Souscriptions		
- Capital	18 969 950,290	24 989 004,932
- Régularisation des sommes non distribuables	18 935,749	4 756,027
- Régularisation des sommes distribuables	645 936,223	804 416,747
Rachats		
- Capital	(18 683 977,072)	(26 362 610,074)
- Régularisation des sommes non distribuables	(17 154,473)	(1 380,796)
- Régularisation des sommes distribuables	(626 610,090)	(849 077,829)
VARIATION DE L'ACTIF NET	313 990,283	(1 363 054,880)
ACTIF NET		
En début de l'exercice	15 119 183,733	16 482 238,613
En fin de l'exercice	15 433 174,016	15 119 183,733
NOMBRE D' ACTIONS		
En début de l'exercice	148 208	162 192
En fin de l'exercice	151 115	148 208
VALEUR LIQUIDATIVE	102,129	102,013
TAUX DE RENDEMENT	3,68%	3,73%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La GENERALE-OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 07 juillet 2000 à l'initiative de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 10 Janvier 2000.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, GENERALE-OBLIG SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la GENERALE-OBILG SICAV est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », le dépositaire étant l'ATB.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2014, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Note 4: Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014 à D : 9.685.757,238 , s'analysant ainsi :

Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% actif net
<u>Obligations des sociétés et valeurs assimilés</u>		8 704 894,500	8 921 981,335	57,81%
Obligations des sociétés		7 535 274,500	7 732 823,801	50,11%
EO AIL 2011/1	1 000	40 000,000	41 250,192	0,27%
EO AIL 2012/1	3 000	180 000,000	185 468,055	1,20%
EO AMEN BANK 2006 (TMM+1%)	3 000	90 000,000	93 863,626	0,61%
EO SUB AMEN BANK 2012	6 667	533 360,000	540 933,677	3,51%
EO SUB AMEN BANK 2009 A	3 000	199 950,000	202 171,253	1,31%
EO SUB AMEN BANK 2009 B	3 000	199 950,000	202 257,658	1,31%
EO SUB AMEN BANK 2010-1(TMM+ 0,85%)	3 000	219 960,000	223 317,498	1,45%
EO SUB AMEN BANK 2014	1 000	100 000,000	100 000,000	0,65%
EO ATB 2007/1 (TMM+2%)	5 000	360 000,000	371 878,635	2,41%
EO ATL 2010-1(TMM+ 0,75%)	1 500	30 000,000	30 530,295	0,20%
EO ATL 2010-2(TMM+ 1%)	3 600	216 000,000	216 055,031	1,40%
EO ATL 2011	2 000	200 000,000	208 821,917	1,35%
EO ATL 2012-1	1 000	60 000,000	61 738,850	0,40%
EO ATL 2012-1	800	48 000,000	49 391,079	0,32%
EO ATL 2013-2	1 000	100 000,000	100 741,698	0,65%
EO ATL 2013-2	500	50 000,000	50 370,850	0,33%

EO ATL 2014-2 CAT B	1 500	150 000,000	155 373,369	1,01%
EO ATL 2014-3	2 000	200 000,000	200 000,000	1,30%
EO TJR LEASING 2011-1	2 000	120 000,000	125 570,630	0,81%
EO TJR LEASING 2010-1	5 000	100 000,000	101 375,772	0,66%
EO TJR LEASING 2012-2	2 000	120 000,000	120 231,978	0,78%
EO SUB Attijari Leasing 2009	2 000	200 000,000	208 221,369	1,35%
EO SUB Attijari Leasing 2009 (TMM+ 1%)	2 000	200 000,000	208 687,746	1,35%
EO BTK 2009	1 000	73 314,500	76 101,235	0,49%
EO BTK 2012-1 CAT B	2 000	142 860,000	143 787,141	0,93%
EO CIL SUB 2008	4 000	400 000,000	422 310,137	2,74%
EO CIL 2011/1	2 000	80 000,000	83 086,027	0,54%
EO CIL 2011/1(TMM+0,75%)	1 000	40 000,000	41 560,408	0,27%
EO CIL 2011/1(TMM+0,75%)	2 000	80 000,000	83 120,815	0,54%
EO CIL 2011/1	500	20 000,000	20 771,507	0,13%
EO CIL 2011/1(TMM+0,75%)	1 000	40 000,000	41 558,038	0,27%
EO CIL 2012/1 FIXE	4 000	240 000,000	248 742,575	1,61%
EO CIL 2013/1	250	20 000,000	20 079,781	0,13%
EO CIL 2013/1	130	10 400,000	10 441,486	0,07%
EO HL 2010/2	2 000	40 000,000	40 172,011	0,26%
EO HL 2012/1	1 000	60 000,000	60 843,288	0,39%
EO HL 2012/1	1 000	60 000,000	60 843,288	0,39%
EO HL 2013/1	2 000	160 000,000	165 541,173	1,07%
EO HL 2013/2	750	75 000,000	78 633,534	0,51%
EO HL 2013/2	750	75 000,000	78 633,534	0,51%
EO HL 2014/1 CAT A	1 500	150 000,000	151 584,493	0,98%
EO HL 2014/1 CAT A	1 000	100 000,000	101 056,329	0,65%
EO PANOBOIS 2007	500	10 000,000	10 378,959	0,07%
EO TL 2010/2 (Taux fixe 5,375%)	2 000	40 000,000	40 212,055	0,26%
EO TL 2011/1 (Taux fixe 5,75%)	2 000	80 000,000	82 066,850	0,53%
EO TL 2011/2	1 000	40 000,000	40 333,852	0,26%
EO TL 2012/2	1 000	80 000,000	83 877,348	0,54%
EO TL 2011/3	2 000	120 000,000	125 185,184	0,81%
EO TL 2012-1	2 500	150 000,000	154 387,562	1,00%
EO SUB TL 2013 /2 CAT A	1 000	100 000,000	105 316,165	0,68%
EO TL 2014/1	1 000	100 000,000	103 913,644	0,67%
EO TL 2014/2	3 000	300 000,000	300 843,946	1,95%
EO UIB 2009/1	2 000	133 300,000	135 999,599	0,88%
EO UIB 2011/1 CAT B	2 500	212 500,000	216 255,836	1,40%
EO UIB 2011/2	4 000	285 680,000	298 092,757	1,93%
EO BTE 2011	1 000	100 000,000	104 367,150	0,68%
EO EL WIFAK 2013	1 000	80 000,000	83 020,450	0,54%
EO UNIFACTOR 2013	1 500	120 000,000	121 454,466	0,79%
Bons du trésor assimilables		1 169 620,000	1 189 157,534	7,71%
BTA 6,75 07/2017	500	496 850,000	509 721,232	3,30%
BTA 5,5 10/2020	700	672 770,000	679 436,302	4,40%
Titres des Organismes de Placement Collectif		750 748,514	763 775,903	4,95%
Titres des OPCVM		709 631,014	722 395,322	4,68%
FINA O SICAV	3 050	318 327,641	317 861,850	2,06%

SICAV ENTREPRISE	1 062	108 445,932	111 464,334	0,72%
AXIS TRESORIE	34	3 659,329	3 632,458	0,02%
FCP SALAMETT CAP	2 500	27 069,552	33 775,000	0,22%
FCP SALAMETT PLUS	2 500	25 147,500	26 317,500	0,17%
FCP HELION	500	50 990,500	52 002,000	0,34%
MAXULA INVEST	915	95 639,460	95 976,180	0,62%
SANADET SICAV	750	80 351,100	81 366,000	0,53%
Fonds commun de créances		41 117,500	41 380,581	0,27%
FCC BIAT P2	100	41 117,500	41 380,581	0,27%
TOTAL		9 455 643,014	9 685 757,238	62,76%
Pourcentage par rapport à l'Actif				62,59%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2013</u>	107 04 542,774	2 76 979,089	(19 748,542)	109 61 773,321	
<u>* Acquisitions de l'exercice</u>					
Obligations	14 05 400,000			14 05 400,000	
Bon de trésor assimilables	13 48 900,000			13 48 900,000	
Titres OPCVM	150 056,640			150 056,640	
<u>* Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Annuités obligations de sociétés	(1 697 939,500)			(1 697 939,500)	
Bon de trésor assimilables	(2 333 580,000)			(2 333 580,000)	13 769,320
Titres OPCVM	(104 524,000)			(104 524,000)	358,000
Fonds Commun de Créances	(17 212,900)			(17 212,900)	
<u>* Variations des plus ou moins values/ portefeuilles titres</u>			1 874,030	1 874,030	
<u>* Variations des intérêts courus</u>		(28 990,353)		(28 990,353)	
<u>Soldes au 31 décembre 2014</u>	94 55 643,014	2 47 988,736	(17 874,512)	96 85 757,238	14 127,320

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014 à D :3.593.506,997 , se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Montant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif net
Billets de trésorerie	600 000	595 182,181	599 325,502	3,88%
UNIFACTOR au 08/01/2015 à 7,3%	600 000	595 182,181	599 325,502	3,88%
Certificats de dépôt	3 000 000	2 991 037,650	2 994 181,495	19,40%
Certificat de dépôt ATB au 05/01/2015 à 6,2%	1 000 000	997 253,903	999 450,781	6,48%
Certificat de dépôt BTE au 29/01/2015 à 5,93%	1 000 000	996 066,106	996 328,365	6,46%
Certificat de dépôt BTK au 15/01/2015 à 5,15%	1 000 000	997 717,641	998 402,349	6,47%
TOTAL	3 600 000	3 586 219,831	3 593 506,997	23,28%
Pourcentage par rapport au total des actifs				23,22%

Note 6: Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31/12/2014 à D : 9.397,690 contre D : 8.248,523 au 31/12/2013 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Intérêts sur dépôts à vue à recevoir	8 893,548	6 651,229
Intérêts sur obligations à recevoir	466,411	209,425
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations et BTA	37,731	1 387,869
Total	<u>9 397,690</u>	<u>8 248,523</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2014 à D : 25.453,030 contre D : 25.473,482 au 31/12/2013 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du dépositaire	5 900,000	5 900,000
Rémunération du gestionnaire	19 553,030	19 573,482
Total	<u>25 453,030</u>	<u>25 473,482</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31/12/2014 à D : 17.180,606 contre D : 13.260,098 au 31/12/2013 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	8 032,202	5 445,117
CMF	1 340,075	-
Autres	7 808,329	7 814,981
	<hr/>	<hr/>
Total	<u>17 180,606</u>	<u>13 260,098</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice 2014 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2013

Montant	14 579 782,427
Nombre de titres	148 208
Nombre d'actionnaires	418

Souscriptions réalisées

Montant	18 969 950,290
Nombre de titres émis	192 835
Nombre d'actionnaires nouveaux	192

Rachats effectués

Montant	(18 683 977,072)
Nombre de titres rachetés	(189 928)
Nombre d'actionnaires sortants	(200)

Autres mouvements

Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	1 781,276
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	14 127,320
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	1 874,030
Frais de négociation de titres	1 701,815

Capital au 31-12-2014

Montant	14 885 240,086
Nombre de titres	151 115
Nombre d'actionnaires	410

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent à la clôture de l'exercice à D : 470.700,247, contre D : 578.242,260 en 2013 et se détaillent comme suit :

	Année 2014	Année 2013
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	370 193,016	399 450,919
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts des BTA	75 610,193	152 492,980
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif</u>		
<i>Revenus des Titres OPCVM</i>		
- Dividendes	21 085,068	23 129,702
<i>Revenus des parts de Fonds communs de créances</i>		
- intérêts	3 811,970	3 168,659
Total	470 700,247	578 242,260

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à D : 123.037,446, contre D : 68.108,770 au 31/12/2013 et se détaille ainsi :

	Année 2014	Année 2013
Intérêts des billets de trésorerie	52 826,508	15 823,191
Intérêts des dépôts à vue	31 467,074	31 420,492
Intérêts des certificats de dépôts	38 743,864	20 865,087
Total	123 037,446	68 108,770

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce compte s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/12/2014 à D : 85.321,900 contre D : 95.113,124 pour la période allant du 01/01 au 31/12/2013 et se détaille ainsi :

	Année 2014	Année 2013
Commission de gestion de la CGI	79 421,900	89 213,124
Rémunération du dépositaire	5 900,000	5 900,000
Total	85 321,900	95 113,124

Note 13 : Autres charges

Le solde de ce compte s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/12/2014 à D : 27.801,897, contre D : 9.190,328 pour la période allant du 01/01 au 31/12/2013; se détaillant ainsi :

	Année 2014	Année 2013
Honoraires commissaire aux comptes	11 840,000	8 000,000
Redevance CMF (*)	15 884,392	-
Autres	77,505	1 190,328
Total	27 801,897	9 190,328

(*): A partir du 1er janvier 2014, la redevance du CMF est supportée par la société, et ce ,suivant avenant à la convention de gestionnaire signé en date du 02 septembre 2013 .

Note 14 : Autres informations					
<i>14.1. Données par action et ratios pertinents</i>					
<u>Données par action</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Revenus des placements	3,929	4,361	4,051	4,028	5,941
Charges de gestion des placements	(0,565)	(0,642)	(0,632)	(0,571)	(0,775)
Revenus net des placements	3,364	3,719	3,419	3,457	5,166
Autres charges	(0,184)	(0,062)	(0,050)	(0,048)	(0,058)
Autres produits	0,002	-	0,001	0,001	-
Résultat d'exploitation (1)	3,182	3,657	3,369	3,410	5,108
Régularisation du résultat d'exploitation	0,443	(0,018)	0,026	0,279	(1,103)
Sommes distribuables de l'exercice	3,625	3,639	3,395	3,689	4,005
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titre	0,012	0,004	(0,027)	(0,015)	(0,047)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,093	0,132	0,019	(0,042)	(0,359)
Frais de négociation de titres	0,011	(0,011)	-	-	-
Plus (ou moins) valeurs sur titres (2)	0,117	0,125	(0,008)	(0,057)	(0,406)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	3,299	3,782	3,361	3,353	4,701
Résultat non distribuable de l'exercice	0,117	0,125	(0,008)	(0,057)	(0,406)
Régularisation du résultat non distribuable	0,012	0,023	0,002	0,011	0,164
Sommes non distribuables de l'exercice	0,129	0,147	(0,006)	(0,046)	(0,242)
Distribution de dividendes	3,639	3,395	4,343	4,000	4,100
Valeur liquidative	102,129	102,013	101,622	102,576	102,933
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,55%	0,63%	0,62%	0,56%	0,75%
Autres charges / actif net moyen	0,18%	0,06%	0,05%	0,05%	0,06%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,55%	3,57%	3,33%	3,59%	3,88%

14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la "GENERALE OBLIG-SICAV" est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement "CGI". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La banque "ARAB TUNISIAN BANK" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de D : 5.000 HT.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 20 Avril 2012, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société « GENERALE- OBLIG SICAV » pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 15.475.808, un actif net de D : 15.433.174 et un bénéfice de D : 498.560, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « GENERALE- OBLIG SICAV » comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures

relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers de la Société « GENERALE- OBLIG SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.
5. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 11 mai 2015

Le commissaire aux comptes :

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 11 mai 2015

Le commissaire aux comptes :

FINOR

Mustapha MEDHIOUB